

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mél : finances@cgt.fr

CHSM DU 30 SEPTEMBRE 2003 : AVIS DE TEMPETE



Ce CHSM s'est tenu au lendemain d'un CTPM confirmant l'orientation libérale du gouvernement.

L'annonce du maintien de la dotation budgétaire de 19 millions d'euros contredit celle du gel budgétaire du 10 septembre.

Dans leurs déclarations liminaires les fédérations ont tout particulièrement insisté sur les questions budgétaires afin d'obtenir des éclaircissements sur :

- Le gel et le report des crédits 2002 ;
- Le budget 2003 ;
- Les perspectives pour 2004.

Devant l'absence de réponses claires aux questions posées, les fédérations ont considéré, lors d'une suspension de séance, qu'elles n'avaient pas d'autre choix que de quitter la salle, sauf à décrédibiliser la politique hygiène et sécurité.

En effet, après l'annonce du gel de 4 millions d'euros la DPMA a confirmé, ultime (?) revirement, l'information du CTPM : le maintien des crédits, gagés sur des crédits informatiques engagés en 2003 et devant être réglés en 2004 (!?).

Au-delà de cet aspect de cavalerie budgétaire que nous condamnons, nous ne pouvons accepter une politique à géométrie variable : le 16

septembre, il convenait de rendre les crédits à la DPMA, au mieux de les engager sans effectuer de paiement ; le 30 septembre, il faut les engager d'urgence et les dépenser d'ici la fin de l'année du fait d'une grande inquiétude sur les possibilités de report sur l'année prochaine.

Alors que nous militons pour un programme de prévention pluriannuel en lien avec la définition d'orientations nationales, la DPMA, se réjouissant du maintien des crédits par un artifice scandaleux, et en exigeant dorénavant le respect du principe de l'annualité budgétaire, obère en fait toute possibilité de mener une politique cohérente en matière d'hygiène et de sécurité.

Comment mener une politique d'hygiène et de sécurité lisible au regard de tant de volte-face ?

Nous avons exigé de l'administration des réponses claires et précises à nos demandes, et surtout d'informer les CHS des conséquences du maintien des crédits hygiène et sécurité 2003 à leur niveau initial.

Une fois obtenu communication du budget définitif de chaque CHS, exigeons la réunion de ceux-ci pour répondre aux besoins exprimés par les personnels et n'ayant pu être financés du fait du gel.

Annexe : déclaration liminaire de la CGT

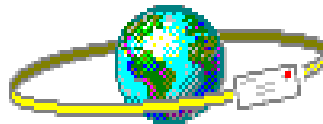
Notre déclaration liminaire partait de trois éléments : la déclaration interfédérale du 26 juin, la question relative au gel des crédits et un point sur la canicule (cf. courrier 14).

Dans la déclaration du 26 juin, l'ensemble des fédérations, sans préjudice des dernières annonces budgétaires, avait condamné l'austérité en la matière.

Nous avons insisté sur la question des reports de crédits 2002, en particulier ceux de fonctionnement, dont nous avons appris l'annulation par Mél le 09 septembre dernier. Nous souhaitons connaître le montant ainsi "économisé". Pourquoi une décision aussi tardive ?

Par ailleurs, nous avons indiqué que la plus grande incertitude pesait sur le budget 2004. Les éléments communiqués depuis confortent cette inquiétude.

D'autre part, il existe un vrai problème de transparence et de rapidité quant à la transmission de l'information (connaissance du gel 2003 le 16-09 et de la note l'annonçant le 17-09 !). Le délai de réponse (6 jours avec un week-end au milieu) exigé par la note du 10 septembre n'a pas permis aux instances de se réunir et de décider collectivement des suites à donner.



Nous avons alors cité la déclaration interfédérale du 26 juin : « *Le devenir de la politique hygiène et sécurité au Ministère est posé avec des interrogations résultant de la restructuration des sous directions d'administration centrale, des interrogations nées des abandons de missions annoncés et de l'absence de réponse aux besoins exprimés par les personnels en fonction des missions exercées.*

Enfin, aucune concertation n'a eu lieu à ce jour pour la mise en œuvre de la loi organique et de ses conséquences sur l'hygiène et la sécurité. »

Nous avons terminé notre propos par un point sur la canicule, en reprenant rapidement l'historique de la démarche CGT (syndicats et fédération) [cf. courrier 14].

Nous avons aussi indiqué que la réponse du ministère ne convenait pas, car elle renvoyait la responsabilité des mesures à prendre aux directions générales et locales.

Ayant solennellement insisté sur "la chance" de ne pas avoir eu à déplorer de morts, nous avons demandé un véritable pilotage ministériel avec des recommandations en cas de température anormalement élevée (ou anormalement basse). En outre, un "dispositif de réactivité" des CHS, avec convocation immédiate et prises de mesures concrètes, doit être instauré.

A notre avis, trop peu de choses ont été mises en œuvre sur le terrain.

Nous avons conclu cette déclaration en soulignant le problème aigu de crédibilité de la politique hygiène et sécurité en ces temps d'austérité budgétaire.

La délégation était composée de :

Titulaires : Bruno PICARD (SNADGI - CGT ; bruno.picard@dgi.finances.gouv.fr) et

Sophie BENOIT (SNAD -CGT ; sophie63.benoit@wanadoo.fr) ;

Suppléant : Jean-Louis WICHEGROD (Fédération ; jl.wichegrod@wanadoo.fr) ;

Experts : Djamel MAZOUZI (CDI St Ambroise ; djamel.mazouzi@dgi.finances.gouv.fr)

et Michel BASDEVANT (DRIRE Midi Pyrénées ; michel.basdevant@industrie.gouv.fr).

